

LIBÉRAT NTIBASHIRAKANDI

L'ÉCOLE PRIMAIRE PASSE DE SIX
À NEUF ANS AU BURUNDI

UNE FAUSSE SOLUTION À UN VRAI
PROBLÈME !

05/01/2011

NTIBASHIRAKANDI@YAHOO.FR

1. PRÉAMBULE

Le projet du gouvernement burundais « de prolonger l'école primaire jusqu'à la 9^{ème} année n'a pas suffisamment été l'objet de commentaires dans les milieux burundais à l'exception de quelques internautes qui ont manifesté quelques critiques fermes et qui, à travers quelques messages postés sur le site web www.iwacu-burundi.org, ont douté de son efficacité.

Pourtant, la mesure n'est pas banale et le silence des burundais est inquiétant. Car si ce projet du gouvernement est concrétisé comme l'a annoncé le Chef de l'Etat burundais, Pierre Nkurunziza, dans son message à la Nation à l'occasion des traditionnels vœux de début d'année, il n'apportera rien de plus à la situation actuelle. La situation risque de s'empirer. Selon toute logique, la mesure ne vient que renforcer le désordre dans le système éducatif burundais après les nombreuses et successives réformes non encore évaluées quant à leur efficacité à résoudre les problèmes bien connus que rencontre le système éducatif burundais. Il ne fera que désorienter les élèves, les instituteurs et tous les acteurs de l'éducation. La quasi-totalité des familles burundaises seront touchées d'une façon ou d'une autre par cette mesure.

L'éducation est le moteur du développement. Des travaux de recherche micro économétriques ont montré que le mérite de l'éducation est son impact sur la croissance et plus particulièrement le Produit Intérieur Brut (PIB). La référence de cette littérature est « l'équation de Mincer »¹. Aucun pays ne peut se développer sans ressources humaines compétentes, sans une classe moyenne qui contribue à l'économie par la vente de services de qualité, etc. Tous les pays émergents ont beaucoup investi dans l'éducation de qualité.

Par conséquent, aucun pays ne peut gérer à la légère les questions d'éducation. C'est en effet une affaire sérieuse qui concerne tous les citoyens : parents, éducateurs, opérateurs économiques, société civile, bailleurs de fonds, etc. Mal géré, le système éducatif burundais peut hypothéquer l'avenir du pays. C'est pourquoi en la matière, toute réforme doit faire objet non seulement d'un débat entre tous les partenaires mais surtout d'une étude approfondie par de véritables experts dans différents domaines : sciences de l'éducation, économie de l'éducation, gestion et évaluation de projets de l'éducation, etc.

¹ L'équation de Mincer exprime le logarithme du salaire d'un individu comme fonction linéaire du nombre d'années d'études de cet individu.

L'expérience burundaise a déjà montré que les improvisations, les tâtonnements, les précipitations dans les réformes du système éducatif ont conduit à des échecs et des conséquences néfastes pour les générations futures. Certaines mesures ayant même été retirées quelques jours après qu'elles soient annoncées au public. Le cas le plus récent, c'est la décision annoncée en juin 2010 par l'ex ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Saïdi Kibeya, de supprimer les redoublements à l'école primaire et de fixer un taux maximum de redoublement de 10% à l'école secondaire publique à régime d'internat. La raison avancée, selon un haut cadre du ministère, « C'est une exigence des bailleurs de fonds, on n'y peut rien ». Trois semaines après, le Ministre Kibeya revenait sur sa décision, suite aux contestations des partenaires de l'éducation².

Un autre ministre sous Buyoya I a copié un modèle tunisien de pondération en fonction de l'âge des écoliers comme critère de redoublement. Une marche manifestation des étudiants de l'Université du Burundi et le tollé de contestations tous azimuts que cela a suscités ont conduit le gouvernement burundais à retirer la mesure. L'instauration du système de prêts-bourse et de la décision de supprimer la bourse d'études accordée aux étudiants de l'Université du Burundi n'a pas fait long feu, non plus.

1 En sera-t-il de même pour cette mesure qui est une fausse solution à un vrai problème ? L'histoire nous le dira.

Les vraies questions que les Burundais doivent se poser sont : quel citoyen, l'école burundaise doit-elle former pour répondre aux défis de XXIème siècle dans un contexte de mondialisation, d'intégration sous régionale, de compétitivité, de l'essor des Technologies de l'Information et de la Communication et dans un monde en constantes mutations ? Quel socle de compétences que l'école doit développer chez l'élève ? Quel programme de cours ? Quelle pédagogie appropriée pour atteindre les objectifs fixés ? Quelles sont les réformes nécessaires et adéquates pour résoudre les problèmes actuels du système éducatif burundais afin d'atteindre un enseignement de qualité conforme aux normes internationales ? « Ce que l'on demande aujourd'hui aux enseignants devrait aller au-delà de ce que l'on leur demandait auparavant ». Il est grand temps me semble-t-il d'avoir une réflexion sur la pertinence de la formation actuelle des instituteurs et de sa durée.

² Hakizimana Anaclet (2010), « Trop de réformes nuisent à l'enseignement », www.bweducconsult.org consulté le 31/12/2010.

Comme l'a bien dit Denis de Rougemont dans « Extrait de L'avenir est notre affaire », « La décadence d'une société commence quand l'homme se demande : que va-t-il arriver ? Au lieu de se demander : que puis-je faire ? »

L'objectif de cette analyse est d'apporter ma contribution en proposant des pistes de solutions pour que le Burundi puisse innover son système éducatif et plus particulièrement l'enseignement fondamental afin de préparer les futurs gestionnaires du pays à être des citoyens responsables, penseurs, praticiens, visionnaires, capable de résoudre des problèmes, de proposer des idées innovatrices et de faire face aux intuitions concernant les problèmes économiques, sociaux, culturels, politiques, etc.

Le contenu de ce document n'engage que son auteur.

2. BREF ETAT DES LIEUX DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AU BURUNDI

a. Organisation de l'enseignement au Burundi

Le système éducatif burundais comprend l'enseignement formel et non formel. Le formel comprend 4 niveaux ou paliers de formation : le préscolaire, le primaire, le secondaire et le supérieur. L'enseignement non formel comprend les activités d'alphabétisation et de formation professionnelle³.

L'enseignement primaire accueille officiellement des enfants de 7 ans qu'ils aient ou pas suivi l'enseignement préscolaire. La formation dure 6 années à l'issue desquelles les élèves sont soumis à un concours d'entrée dans le secondaire.

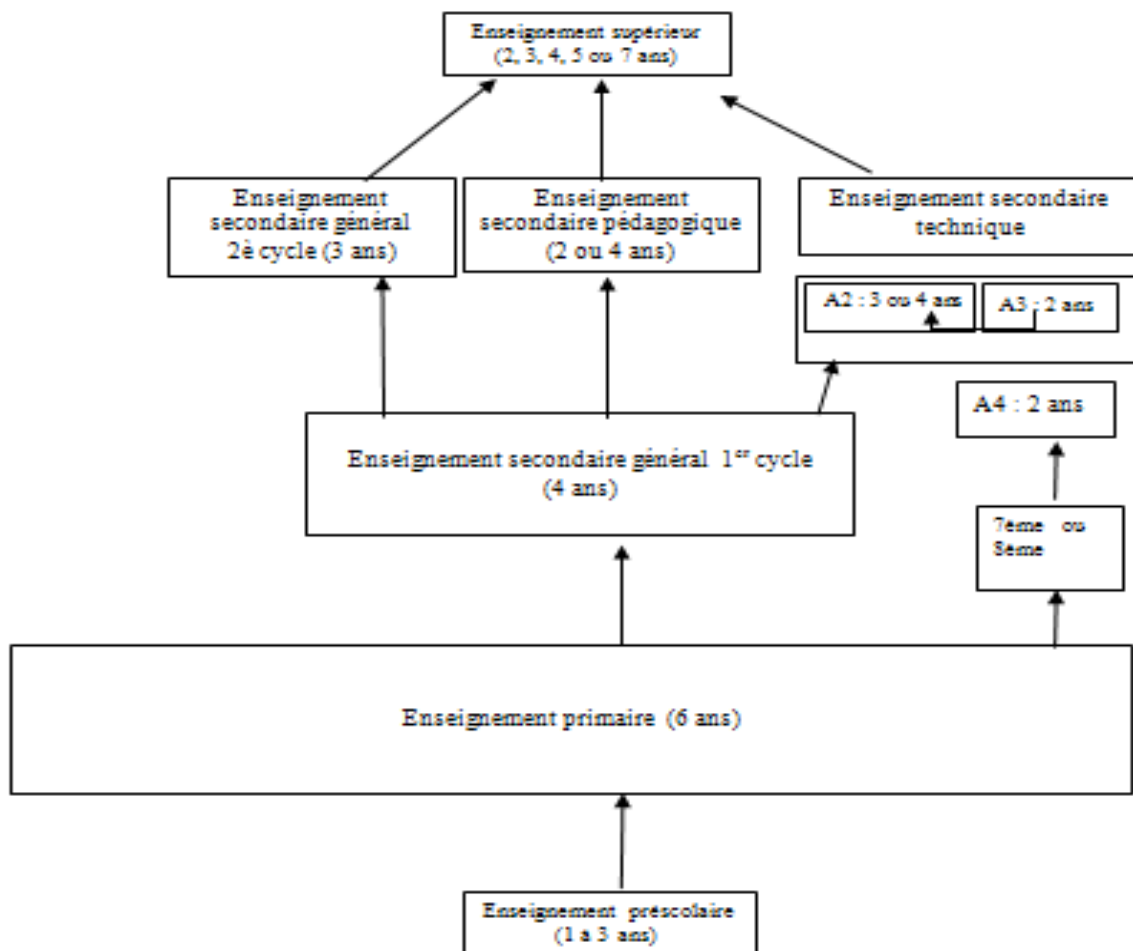
Les quatre niveaux d'enseignement : le préscolaire ou maternel, le primaire, le secondaire et le supérieur sont des vases communicants. Par conséquent, on ne peut pas réformer un niveau d'enseignement sans affecter les autres. Aujourd'hui, le processus de Bologne ou LMD (Licence, Maîtrise, Doctorat) est devenu incontournable dans l'enseignement supérieur et universitaire au Burundi. Une très grande réforme au niveau de l'enseignement supérieur et universitaire est donc en cours. Il en est de même de cette grande nécessité de réformer l'enseignement primaire.

Il est important de souligner que le débat en cours sur le projet de passer de six à 9 ans dans l'enseignement primaire au Burundi ne concerne pas le système éducatif burundais dans son ensemble mais plutôt l'éducation de

³ Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire, Projet de PLAN SECTORIEL DE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (2009-2016).

base. La subdivision actuelle du système éducatif burundais en plusieurs Ministères (Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation; le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ; le Ministère de la Défense et des anciens combattants gère Institut des Cadres Militaires ; le Ministère de la Santé est en charge des Instituts et écoles de santé et le Ministère de la Solidarité Nationale s'occupe des établissements d'enseignement spécial destiné aux enfants handicapés et généralement tenus par des associations religieuses et des Organisations Non Gouvernementales) en est une preuve.

SCHEMA DU SYSTEME EDUCATIF BURUNDAIS



Source : Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire, Projet de PLAN SECTORIEL DE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (2009-2016).

b. L'enseignement primaire en chiffres

L'enseignement primaire est organisé en 18 provinces scolaires et en 121 communes scolaires (données de 2009-2010)⁴. Le Burundi compte 3.118 écoles primaires, 2.123 directions, 22.575 salles de cours et 35.467 enseignants. Quelques ratios :

- Ecoliers/maître (53,48),
- Ecoliers/salle de classe : 84,03,
- Ecoles/inspection communale (25,77),
- Directions/inspection communale (17,55),
- Enseignants/salle de classe (1,57).

Il existe des disparités entre provinces dans l'enseignement primaire. Le tableau ci-dessous montre les indicateurs de ces disparités.

Province	Population scolarisée	Nombre de salles de classe (public)	Ratio élève /classe (public)	Ratio élève /maître (public)
BUBANZA	71.449	985	72,54	50,93
BUJA-MAIRIE	76.951	720	106,88	42,05
BUJUMBURA-R	130.944	1737	75,35	49,26
BURURI	78.725	1390	56,64	30,68
CANKUZO	53.851	756	71,23	46,54
CIBITOKÉ	103.769	1205	86,12	54,22
GITEGA	169.061	2076	81,44	52,62
KARUSI	115.373	1105	104,41	71,66
KAYANZA	141.884	1517	93,53	58,58
KIRUNDO	136.847	1379	99,24	63,59
MAKAMBA	123.380	1504	82,03	53,83
MURAMVYA	84.034	767	109,56	59,43
MUYINGA	128.070	1282	99,90	73,14
MWARO	70.037	785	89,22	40,74
NGOZI	143.942	1615	89,13	62,58
RUMONGE	79.600	1541	51,65	37,48
RUTANA	80.482	1053	76,43	56,32
RUYIGI	108.483	1158	93,68	71,56
TOTAL	1.896.882	22.575	84,03	53,48

Source : Synthèse des données de la rentrée scolaire 2009-2010 Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire.

⁴ Synthèse des données de la rentrée scolaire 2009-2010, Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, Inspection Principale de l'Enseignement de Base.

- Nombre total d'élèves : 1.896.882 dont 936.484 filles et 960.398 garçons. La 1^{ère} année primaire : 510.418 élèves dont 257.370 filles et 253.048 garçons.
- La 6^{ème} année : 198.229 élèves dont 100.263 filles et 97.966 garçons.
- Taux d'achèvement du cycle primaire : 41% (2007-2008)
- Proportion moyenne des redoublants dans le primaire : 34% (2007-2008), il était de 23,6% début des années 80, 21,8% début des années 90, de 26,3% début des années 2000. La moyenne des pays d'Afrique était de 18% début des années 80, 18,1 % début des années 90; de 17% début des années 2000. Le taux de redoublement était de 49% en 6^{ème} primaire, 11% d'abandon (2007-2008).
- Part des élèves dans l'enseignement primaire privé : 1,1 % (2007-2008).
- Le taux de non qualification des enseignants en 2006-2007 : 11% au niveau national est inégalement réparti (18,8 % à Ngozi, 15% à Kirundo et 14,5% à Bujumbura rural).

Le Burundi recourt à la double vacation des maîtres et des classes. Ce mode d'organisation concerne 60% des élèves et 80% des écoles. Ce qui représente un maximum théorique de 710 heures annuelles d'apprentissage pour les élèves en double vacation. Il semble que la réalité soit un nombre d'heures compris entre 550 et 710 heures annuelles d'apprentissage.

c. La qualification des maîtres

L'insuffisance d'instituteurs qualifiés est un des problèmes majeurs de l'enseignement primaire au Burundi. Les instituteurs qualifiés sont ceux qui ont uniquement une formation initiale sanctionnée par des diplômes de D7, D6 et D4, correspondant respectivement à 8, 6 et 5 ans de formation post primaire, la formation pédagogique comprise. La formation continue est organisée uniquement pour des instituteurs sans qualification pédagogique, elle se déroule sur une moyenne de 6 mois et elle est sanctionnée par un Certificat d'aptitude pédagogique. Les enseignants de niveau D6 qui représentent la majorité des enseignants qualifiés sont considérés comme ayant besoin d'une formation complémentaire en cours d'emploi puisque leur bagage de connaissances serait déficient⁵.

⁵ Fidèle Kanyugu, Rapport sur les besoins au Burundi en matière de formation des enseignants, étude commanditée par International Alert, novembre 2001, <http://www.grandslacs.net/doc/2216.pdf> consulté le 10 février 2010.

Les organismes qui portent la formation continue sont l'UNICEF, la Banque Mondiale à travers son Projet d'Appui à la Reconstruction du Système Educatif Burundais (PARSEB) et le Conseil Norvégien pour les Réfugiés (CNR). Une moyenne de 2.500 Instituteurs sont formés chaque année. Les autres acteurs internationaux intervenant en matière de formation continue sont l'Union Européenne via le Fonds Commun de l'Education et bientôt l'UNESCO (encore en négociation). Deux initiatives sont en cours : la formation de tous les instituteurs en anglais et en Kiswahili, ainsi que le projet IFADEM⁶.

Les salaires des instituteurs sont relativement très bas. En début de carrière, un D4 touche par mois 39.296 FBU soit 23,25 €, un D6 : 42.377 FBU soit 25,07 € et un D7 53.472 FBU soit 31,82 €⁷.

d. Les langues dans l'enseignement primaire

La langue d'enseignement est le Kirundi pour les classes de 1ère à la 4ème année, le Français pour les classes de 5ème et 6ème année. Ce passage sans transition comme langue d'enseignement à partir de la 5ème année pose des problèmes d'assimilation qui influent sur le rendement des dernières années de l'école primaire⁸. Surtout que le test national se fait en français !

Le français reste le vecteur principal des connaissances et la langue privilégiée d'accès à la science, à la modernité et à la promotion sociale, c'est la langue de l'élite au Burundi⁹. La politique nationale donne la faveur au kirundi et au français, certes, mais elle accorde une attention particulière aux deux langues de communication régionale, à savoir l'anglais et le kiswahili introduites récemment suite à l'entrée du Burundi dans l'East African Community.

e. La mesure de gratuité de l'enseignement primaire.

Dans sa reconstruction que vit le Burundi, le Gouvernement issu des élections de 2005 a accordé la gratuité de l'enseignement de base en supprimant les frais de scolarité. Cette mesure a eu beaucoup d'effets

⁶ L'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM), co-pilotée par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), se donne pour objectif principal d'améliorer les compétences des instituteurs dans le domaine de **l'enseignement du français**. <http://www.ifadem.org/> consulté le 30 décembre 2010.

⁷ Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, Indicateurs 2008-2009 sur l'Enseignement au Burundi, Bureau de Planification et de l'Education, Bujumbura – Burundi.

⁸ Plan d'action national d'éducation pour Tous (EPT), Burundi, septembre 2004.

⁹ Melchior Ntahonkiriye, Le français comme langue de l'élite au Burundi : un inconvénient plutôt qu'un avantage, université du Burundi, <http://www.arts.uottawa.ca/afelsh/docs/Ntahonkiriye-Melchior-MEF-Final.pdf> consulté le 10 février 2010.

positifs¹⁰ : engouement pour la scolarisation des enfants et plus particulièrement les filles qui en ont manifestement profité ; rééquilibrage des indicateurs de scolarisation en faveur des filles, amélioration des indicateurs de scolarisation ; augmentation substantielle de la part des budgets alloués à l'éducation (14% en 2003, 25% en 2008); la mesure a drainé beaucoup de financements extérieurs car approuvée par la communauté internationale.

La mesure a eu également des effets négatifs¹¹ : classes pléthoriques, surcharge des classes et des enseignants. Le ratio écoliers/salles de cours est passé de 82 en 2007-2008 à 84,03 pour l'année scolaire 2009-2010. La mesure a provoqué un accroissement des effectifs au primaire de près de 30% en une année scolaire, ce qui a provoqué des difficultés énormes de gestion des effectifs. En 2007-2008, les enfants scolarisés à l'école primaire étaient 1.603.100 et au cours de 2009-2010, ils sont au nombre de 1.896.882 élèves. L'autre difficulté est la gestion des instituteurs, en 2009-2010, on compte 1,6 enseignant par classe contre 1,4 en 2003-2004. Le taux d'achèvement est très faible (45% en 2007-2008), le taux de redoublement (35% en 2007-2008 et 49% en 6ème primaire), 11% d'abandon en 1ère année.

f. Autres réformes réalisées dans l'enseignement

- **La réforme de 1973 – « Kirundisation » ou « Ruralisation »**

C'est une réforme scolaire la plus importante déjà réalisée. Elle avait pour objectif de développer une éducation qui tient compte des spécificités culturelles nationales, car celles qui étaient dispensées s'inspirait largement des réalités du système belge, la puissance coloniale. D'où ces concepts de la « Kirundisation » et de la « Ruralisation ». La réforme prévoyait également qu'en 1989, 84% des enfants de 7 ans, l'âge légal d'enrôlement à l'école primaire, seraient inscrits. Les décideurs politiques d'alors estimaient que l'impact de cette stratégie linguistique sur les performances scolaires serait important. Cette mesure a eu pour conséquence notamment la baisse du niveau des élèves de maîtrise du français.

- **La réforme de 1982 – La double vacation des maîtres et des locaux.**

Ce fut une réforme d'une grande envergure qui a marqué un pas décisif dans la promotion de l'accès à l'éducation. Elle a permis de doubler les effectifs

¹⁰ NDAYISABA Joseph, Gratuité de l'enseignement de base: bilan et perspectives, étude commanditée par l'OAG, Janvier 2009.

¹¹ NDAYISABA Joseph, Gratuité de l'enseignement de base: bilan et perspectives, étude commanditée par l'OAG, Janvier 2009.

scolaires au niveau primaire en moins de 10 ans. Ce mode d'organisation concerne aujourd'hui 60% des élèves et 80% des écoles. Ce qui représente un maximum théorique de 710 heures annuelles d'apprentissage pour les élèves en double vacation. Il semble que la réalité soit un nombre d'heures compris entre 550 et 710 heures annuelles d'apprentissage. La moyenne mondiale est de 900 à 1.000 heures d'apprentissage par an à l'école. Cette réforme a eu comme conséquence le faible niveau d'encadrement des élèves, la surcharge des enseignants, la baisse des heures de leçons, les difficultés liées à la « kirundisation », l'usage du français comme langue d'enseignement à partir de la 5^{ème} année et la baisse de niveau général des élèves comme en témoignent les taux d'échec et de redoublements importants.

- **L'organisation du concours national en 7^{ème} année par après en 6^{ème} année (depuis 1973).**
- **Le passage de l'âge de scolarisation de 6 à 7 ans.**

Cette mesure est respectée essentiellement en milieu rural.

- **La création des Écoles de Formation des Instituteurs (E.F.I.) en 1982.**

Les écoles normales et les Ecoles Moyennes Pédagogiques ont été supprimées et remplacées par les EFI. Dans les EFI, la formation pédagogique qui y était dispensée était d'une année. Ces écoles ont été rapidement remplacées par les Lycées Pédagogiques avec une formation de deux ans après le tronc commun.

- **La fusion en 1982 de l'Ecole Normale Supérieure et l'Université Officielle de Bujumbura.**
- **La création de l'Institut Pédagogique (I.P.) en 1980**

L'IP dispensait une formation maximale de 2 ans après les Humanités Générales. L'objectif était d'accroître les effectifs des enseignants du premier cycle du secondaire.

- **La réapparition en 2000 de l'Ecole Normale Supérieure (E.N.S.)**

L'E.N.S. a aujourd'hui pour objectif de former des formateurs du cycle inférieur des écoles secondaires. Et l'IP venait d'évoluer vers l'Institut Pédagogique Appliquée (I.P.A.) qui a une durée de formation de 5 ans. Les lauréats de cette institution devraient s'occuper de l'enseignement dispensé au cycle supérieur.

- **2006 : Introduction des cours de langues : Anglais, Kiswahili et du cours d'éducation civique et humaine dans l'enseignement primaire.**

L'introduction de deux langues supplémentaires en plus du Kirundi et du Français a complètement désorienté les enfants, qui avaient déjà du mal à maîtriser leur langue maternel ainsi que la deuxième langue nationale, en l'occurrence le français. Cette mesure a été très critiquée par beaucoup de partenaires de l'éducation et par des experts en éducation.

3. ES PROBLEMES DU SYSTÈME EDUCATIF BURUNDAIS

Plusieurs études ont fait objet d'analyse su système éducatif burundais. Elles s'accordent, toutes, sur le diagnostic¹² : « le système éducatif burundais souffre aujourd'hui comme hier d'un faible niveau de planification. Les innovations sont souvent ponctuelles, motivées par des pressions conjoncturelles. Il n'existe pas de plan de développement du système à long terme, des structures de gestion inadéquates et de ses changements fréquents. Par ailleurs, les structures de gestion du système sont inadéquates et subissent aussi des changements fréquents, ce qui réduit davantage les possibilités de planification du système. De même les mécanismes de contrôle de la qualité des enseignements et des évaluations qui sont tout à fait inefficaces, surtout à cause de la faible mobilité de l'inspection ». Le Professeur Fidèle Rurihose écrivait en 2001 : « Ce diagnostic est encore d'actualité aujourd'hui. On pourrait même dire que, aujourd'hui comme hier (si pas plus), le système éducatif burundais, ressemble à un navire perdu dans la haute mer, sans capitaine ni boussole et dont les passagers de première classe se relaieraient à la barre, chacun orientant le navire dans sa direction en jurant par tous les dieux que c'est la bonne direction. C'est ainsi qu'on a vu plusieurs changements vraisemblablement aléatoires au niveau de chaque niveau d'enseignement et en fonction du « passager à la barre » du moment, changements par ailleurs qui ont rarement été évalués »¹³.

¹² « Burundi : Analyse globale du Système Educatif ; UNICEF, UNESCO, Banque Mondiale, Gouvernement du Burundi, décembre 1997.

Rurihose F. (2001), « Système éducatif burundais : Crise, tâtonnements et incohérences », étude commanditée par l'Observatoire de l'Action Gouvernementale.

Tony J. (2000), « L'inégalité d'accès à l'éducation – Un impératif pour la paix au Burundi », International Alert.

¹³ Rurihose F. (2001), « Système éducatif burundais : Crise, tâtonnements et incohérences », étude commanditée par l'Observatoire de l'Action Gouvernementale.

4. QUELQUES CHANTIERS DE L'EDUCATION EN COURS.

- **Programme d'Appui à la Reconstruction du Système Educatif Burundais (PARSEB)¹⁴.**

Pour parier ces difficultés, le Gouvernement du Burundi, la Banque Mondiale et les pays amis ont élaboré au cours des années 2005 à 2007 un vaste Programme d'Appui à la Reconstruction du Système Educatif Burundais (PARSEB)¹⁵. L'objectif majeur étant de soutenir la stratégie nationale pour atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire.

Le programme comprend quatre composantes :

- Renforcement de l'accès et de l'équité (4 sous composantes) :
 - Construction des salles de classes, latrines, point d'eau et fournitures de mobiliers scolaires ;
 - Aide à la demande de scolarisation ;
 - Subvention à la maintenance des infrastructures scolaires ;
 - Appui à la création et au développement des Comités de Gestion des Ecoles.
- Amélioration de la qualité de l'enseignement primaire (4 sous composantes) :
 - Professionnalisation des métiers d'enseignants, de conseillers, d'inspecteurs pédagogiques et de directeurs d'école ;
 - Rénovation du Curriculum et mise en place d'un système d'évaluation nationale de l'apprentissage ;
 - Appui pour le développement et la gestion des manuels scolaires, matériel pédagogique et didactique ;
 - Programme de santé et de nutrition scolaire.
- Renforcement des capacités des services centraux et déconcentrés de l'éducation et des communautés au niveau des écoles (2 sous composantes) :
 - Renforcement des capacités institutionnelles du MINEDUC et des services déconcentrés ;
 - Renforcement des capacités de planification.
- Le développement de l'enseignement post primaire et l'éducation non formelle (4 sous composantes) :
 - La réforme de l'enseignement post primaire ;
 - L'enseignement aux métiers ;
 - L'enseignement supérieur ;
 - L'alphabétisation des adultes.

Il était prévu que l'appui financier du programme se concentrera d'abord sur les besoins d'urgence au niveau de l'école primaire, notamment :

¹⁴ <http://www.seo-psdef.bi/le-parseb.php> consulté le 31 décembre 2010.

¹⁵ Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation, <http://www.seo-psdef.bi/le-parseb.php> consulté le 10 février 2010.

- a) La construction et la réhabilitation des infrastructures et la fourniture de mobiliers scolaires ;
- b) la prévision des manuels et matériels scolaires ;
- c) la formation des maîtres ;
- d) le renforcement institutionnel.

Il était aussi question que le projet appuierait la préparation du Plan Sectoriel ainsi que les activités pour le développement du plan d'action et éventuellement la mise en œuvre de plusieurs réformes et politiques pour chaque composante (Accès et équité, Qualité, Renforcement Institutionnel et Post-Primaire).

- **Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation (PSDEF).**

Un projet de Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation 2009-2016 a été élaboré en 2009. Il comprend des chantiers stratégiques :

- atteinte de la scolarisation primaire universelle de qualité en 2015-2016 ;
- véritable gouvernance dans les écoles primaires ;
- la recherche d'une plus grande équité ;
- gestion des flux à l'issue de chaque cycle du primaire et du secondaire ;
- reformulation des programmes ;
- amélioration de l'efficacité interne des écoles primaires et secondaires ;
- repositionnement de l'enseignement supérieur dans le contexte régional ;
- formation professionnelle pièce importante du nouveau système éducatif ;
- alphabétisation fonctionnelle des adultes considérablement renforcée, meilleure réponse aux besoins du développement de l'économie et de la société ;
- mobilisation effective de l'administration.

- **L'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM)¹⁶**

L'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM) a comme objectif principal d'améliorer les compétences des instituteurs dans le domaine de l'enseignement du français. Le projet pilote a été lancé en 2009 par l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et l'Organisation

¹⁶ <http://www.ifadem.org/> consulté le 02/01/2011

Internationale de la Francophonie (OIF). La particularité de l'initiative étant le scénario pédagogique développée : un **dispositif hybride** qui associe formation face à face, utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication, techniques et méthodes de la formation à distance dont le tutorat.

Le public cible du projet pilote (2009-2010) était 627 instituteurs de 5ème année primaire de la province de Kayanza et de la Mairie de Bujumbura. En 2011-2012, IFADEM prévoit de former 1800 instituteurs et 745 élèves-instituteurs dans cinq provinces : Cankuzo, Cibitoke, Kayanza, Mwaro et Rutana.

5. L'ECOLE PRIMAIRE EN 9 ANS – MESURE IMPROVISEE ET FAUSSE SOLUTION A UN VRAI PROBLEME !

Le programme pour l'Education de Base en Afrique (BEAP)¹⁷ conçu par l'UNESCO comme « un instrument intégré capable de mettre en œuvre les objectifs de l'Appel à l'action de Kigali (sept. 2007) » prévoit notamment « d'étendre l'éducation de base (primaire) de qualité à une durée de 9-10 ans, incluant par conséquent le premier cycle de l'enseignement secondaire ».

Le BEAP aborde 6 objectifs de l'Education pour Tous (EPT) :

- Objectif 1 : « Intégration de la petite enfance : allonger l'éducation de base à un minimum de 9 ans en insistant sur une ou deux années supplémentaires d'éducation de la petite enfance (c.-à-d. éducation préscolaire ou jardin d'enfants) ».
- ...

Objectif 6 : « Qualité de l'éducation (pertinence du curriculum, formation des enseignants pour qu'ils développent les capacités des élèves afin qu'ils sortent de l'école en ayant le profil approprié pour entrer dans le monde du travail ou pour entamer des études supérieures, enseignement de l'entrepreneuriat, amélioration de l'apprentissage, compétences nécessaires à la vie courante, enseignement des maths, des sciences, des technologies, conseils d'orientation professionnelles, utilisation de la langue maternelle ».

Le rapport mentionne clairement que le BEAP n'est ni un programme parallèle ni un projet ; il se rattache aux initiatives existantes... ».

Le lancement du BEAP en Tanzanie a eu lieu en avril 2009 après trois années de préparation. Le Rwanda vient d'emboîter le pas avec un projet pédagogique de maîtrise de la langue anglaise. Le Rwanda vient de passer presque quatre ans à mener des réflexions, à mettre en place des

¹⁷ Programme pour l'Education de Base en Afrique (BEAP). Répondre aux exigences en matière d'accès, de qualité et d'équité. BREDIA / UNESCO-BIE / GTZ,

http://www.ibe.unesco.org/fileadmin/user_upload/Publications/Thematic_studies/BEAP_policy_paper_09_fr.pdf consulté le 03/01/2011.

infrastructures, à former des enseignants et à l'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication dans les écoles. 80 pour cent des travaux de construction de l'ensemble des locaux pour ce programme sont déjà achevés.

Le processus du BEAP a été lancé en Gambie en avril 2008 ; en Ethiopie en octobre 2008 et en Côte d'Ivoire en décembre 2008. Il existe des plans pour lancer le BEAP dans d'autres pays : Bénin, Togo, Burkina Faso, Sénégal, Kenya, Ouganda, Djibouti et Seychelles.

Au Burundi, c'est au cours de la campagne aux élections communales de mai 2010 qu'un homme politique a proposé pour la première fois dans un meeting à Ngozi de passer au « système éducatif de l'Afrique de l'Est 8-4-4, c'est-à-dire 8 ans pour le Primaire, 4 ans pour le Secondaire et 4 ans à l'Université ».

L'idée vient d'être reprise par le gouvernement burundais. Le ministre de l'Enseignement de Base et secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation a tenté d'expliquer les raisons qui ont poussé le Gouvernement burundais à prendre une telle décision. Deux raisons principales sont avancées : harmoniser le système éducatif burundais avec celui de la sous-région, les enfants termineront l'école primaire avec des capacités intellectuelles suffisantes pour poursuivre un enseignement des métiers. Aucun projet pédagogique n'a été avancé pour justifier cette réforme.

Le Ministre de tutelle reconnaît lui-même que le projet de réforme fait encore l'objet d'étude sur ses différents aspects : programmes, durée de l'école secondaire, passation des tests de fin de cycles, etc. Il ajoute que le nombre d'instituteurs est suffisant à l'école primaire et que les enseignants pour les trois années supplémentaires sont prévus en complément. Quant aux moyens financiers importants, le Ministre ajoute que « l'essentiel est d'avoir une vision, les moyens suivront ». Le constat est amer : une improvisation de la réforme. Et pourtant, le document de l'UNESCO qui décrit le BEAP propose les étapes et méthodes de travail qui, bien sûr doivent être adaptées à la situation de chaque pays.

Plusieurs experts nationaux et internationaux en éducation ont déjà réalisé de nombreuses études sur le système éducatif burundais. Tous ont bien identifié les problèmes du système éducatif burundais et aucun de ces experts n'ont mis en cause le nombre d'années que dure l'enseignement primaire. Ils ont tous pointé du doigt les nombreuses réformes improvisées qui nuisent à l'enseignement, le faible niveau de planification, le manque de plan de développement du système à long terme, l'insuffisance des

infrastructures, la baisse du niveau des élèves, la baisse de la qualité de l'enseignement ou des performances, les classes surchargées suite aux effectifs élevés, le taux de redoublement important, le faible développement de l'enseignement technique, le tâtonnement dans la politique de formation de formateurs, l'absence d'une politique consistante de formation continue des enseignants en cours d'emploi, le caractère socialement défavorisé de la carrière enseignante, le caractère limité et inégal de l'accès à l'éducation, une absence de la culture de l'évaluation comme partie intégrante du processus de l'enseignement, le manque de plan de développement du système à long terme.

Comme souligné ci-haut, les chantiers en cours : le Programme d'Appui à la Reconstruction du Système Educatif Burundais (PARSEB), le Plan Sectoriel de développement de l'Education et de la Formation (2009-2016), **l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM)**, etc. ne mentionnent en aucun cas ce projet de passer de 6 à 9 ans dans l'enseignement primaire. Et pourtant, tous ces programmes ont été initiés pour répondre aux difficultés que rencontrent le système éducatif burundais.

Même le programme politique du CNDD-FDD¹⁸ publié sur le site web (www.pierrenkurunziza.org) de son candidat aux élections présidentielles de 2010 ne fait pas mention de cette idée.

Par ailleurs, le bagage intellectuel ne sera pas amélioré d'une façon significative au cours des 3 années supplémentaires (7, 8 et 9^{ème} année) si l'on ne s'attaque pas aux problèmes qui sont à l'origine de la baisse du niveau des élèves.

Hypothéquer les intérêts des générations futures dans le seul souci « d'harmoniser le système éducatif burundais avec celui des pays de la sous-région » et en l'occurrence la Tanzanie est une erreur fatale dans la mesure où c'est une mesure politico politicienne qui ne consiste qu'à réformer pour réformer. C'est prendre la question de l'éducation à la légère.

6. PROPOSITIONS D'ACTIONS.

Le préalable pour atteindre l'objectif d'un enseignement de qualité qui répond aux normes internationales est bien sûr la disponibilité des infrastructures et du nombre suffisant d'enseignants qualifiés. Je ne reviendrai pas donc dans mes propositions à certaines composantes et sous composante du projet PARSEB : construction des salles de classe, et la disponibilité du matériel didactique. J'insisterai beaucoup plus sur des

¹⁸ http://www.pierrenkurunziza.org/index.php?option=com_wrapper&view=wrapper&Itemid=29&lang=fr
consulté le 02/01/2011.

lacunes observées comme le management (vision globale sur le long terme), la pédagogie, la formation continue des acteurs de l'éducation

1) Elaboration d'un plan stratégique global d'éducation sur le long terme

La sagesse recommande, me semble-t-il, d'évaluer le système éducatif burundais afin d'établir une véritable topographie de la situation d'aujourd'hui. Cette évaluation permettrait d'identifier les problèmes et les besoins. L'idée serait de réactualiser la carte scolaire de l'enseignement maternel, primaire et secondaire. Bref, il faudrait savoir où on va pour éviter le tâtonnement en élaborant un plan global d'éducation après une large concertation avec tous les acteurs de l'éducation : parents, éducateurs, syndicats, société civile, monde des affaires, bailleurs, etc.

Je réitère donc ma proposition de 2007 d'organiser les « **Etats Généraux pour l'Education pour repenser le système éducatif burundais** »¹⁹.

Plusieurs experts burundais en la matière ont déjà produit beaucoup d'analyses sur la thématique et ont proposé d'ailleurs des solutions. Il suffit de les rassembler, actualiser les chiffres et statistiques, améliorer ou finaliser le projet de Plan Sectoriel de développement de l'Education et de la Formation (2009-2016) en y intégrant des suggestions issues d'une large concertation nationale ou des « Etats Généraux pour l'Education ».

Ce plan concernerait les quatre niveaux d'enseignement : éducation préscolaire, primaire, secondaire et supérieur. Par conséquent, tous les ministères en charge de l'éducation doivent se mettre autour d'une table pour harmoniser leurs plans stratégiques. La finalité du plan global étant de former des citoyens burundais dotés d'un esprit scientifique, d'une capacité d'analyse des situations difficiles et des capacités d'expression et de communication indispensables à la vie du monde moderne.

2) Elaboration des socles de compétences.

¹⁹ Libérat Ntibashirakandi (2007), PLAIDOYER POUR UNE POLITIQUE DE RECONSTRUCTION DU BURUNDI BASEE SUR UN PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT BIEN PENSE.

http://www.arib.info/index.php?option=com_content&task=view&id=785

Consulté le 31 décembre 2010.

Les socles de compétence pour tous les niveaux d'enseignement doivent être élaborés et approuvés par tous les partenaires de l'éducation, les partenaires politiques, la société civile, etc. Les socles de compétences seront en fait un contrat de base entre l'école et la société.

Les programmes actuels de l'enseignement primaire n'intègrent pas les concepts et besoins des sociétés actuelles tels que les technologies de l'Information et de la Communication, la protection de l'environnement, le VIH/SIDA, et d'autres compétences pour la vie. La révision des programmes est donc une nécessité.

Les nouveaux programmes définiront les méthodes les plus adéquates pour atteindre les compétences définies dans les socles. Les outils pédagogiques bien élaborés aideront à atteindre les compétences requises pour chaque niveau d'enseignement.

3) Formation, perfectionnement professionnel, le soutien des enseignants et revalorisation de la carrière enseignante.

Mettre en place une politique cohérente de formation des formateurs en nombre suffisant et correctement qualifié.

Le recyclage ou la formation continue des acteurs de l'éducation : instituteurs, directeurs d'école, inspecteurs, conseillers pédagogiques avec reconnaissance de la certification et renouvellement de la pédagogie doit être organisés régulièrement – prendre comme modèle le projet de formation à distance des maîtres de Français (Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM)- <http://www.ifadem.org/>) avec certification et revalorisation. Il suffit me semble-t-il de s'appropriier le scénario pédagogique utilisée dans l'IFADEM et développer des modèles de formation pour les différents publics concernés.

L'objectif de cette formation continue étant de permettre aux acteurs de l'éducation de s'appropriier les socles de compétences, la pédagogie par compétence, les outils pédagogiques et la façon d'évaluer pour vérifier si les élèves ont acquis les compétences prévues par les leçons.

Revaloriser la carrière enseignante : augmenter les salaires, une politique d'accès au logement et leur accorder des crédits pour l'achat d'un vélo ou d'une moto.

4) Mettre en place une politique de la petite enfance de 3 à 6 ans.

La loi burundaise prévoit dans le cadre de l'éducation de base non formelle un enseignement pré-primaire ou enseignement maternel. La prise en charge de la petite enfance de 3 à 6 ans aurait pour objectif global d'assurer à tous les enfants burundais, issus en priorité de milieux défavorisés, l'accès à des services adéquats et intégrés, selon une approche participative, pour que les besoins de chacun d'entre eux soient pris en charge (survie, développement, protection, insertion sociale harmonieuse et réalisation personnelle) dans un environnement sain.

Un volet éducation (enseignement maternel) comprendrait des activités d'éveil et de socialisation qui développeraient les capacités intellectuelles, psychomotrices et socio-affectives du jeune enfant afin de lui permettre d'aborder dans de bonnes dispositions les apprentissages scolaires. Plusieurs activités seraient offertes au jeune enfant : activités graphiques, activités langagières, activités logicomathématiques, activités psychomotrices, activités artistiques, activités perceptivo motrices ... Cet enseignement maternel permettrait de préparer l'enfant à aborder les leçons de l'école primaire et d'harmoniser les niveaux de tous les enfants du moins au niveau langagière et logicomathématique.

Cette prise en charge des enfants de 3 à 6 ans serait financée par les collectivités locales, le pouvoir public, les associations des parents et des ressortissants de la commune, des parrains éventuels, des membres de la diaspora, des bienfaiteurs burundais natifs de la commune, des jumelages avec les communes occidentales, etc.

5) La construction des écoles et centres d'apprentissage des métiers

Tous les régimes burundais ont favorisé une éducation élitiste qui n'est plus adapté aux réalités socio-économiques du pays. Si une éducation primaire de base doit être obligatoire pour tous les enfants, l'éducation supérieure devrait être réservée aux plus doués et les filières de formation doivent répondre à une politique de développement durable, à long terme, entre l'école primaire obligatoire et l'enseignement supérieur. Le Burundi doit donc privilégier l'apprentissage des métiers, générateurs de revenus. Ainsi le Burundi aura contribué à la classe moyenne indispensable pour toute stabilité politique et économique.

Le Burundi devrait instaurer une politique d'accompagnement de jeunes élèves qui terminent la 6^{ème} année primaire en leur proposant un apprentissage d'un métier : plomberie, mécanique auto, mécanique moto, mécanique vélo, électricité, bâtiments (ou maçonnerie), agriculture (moniteurs agricoles), cuisine, puériculture (garde des enfants), jardiniers, sécurité (zamu ou securitas), etc. Des cours généraux : comptabilité, rédaction du business plan, gestion des ressources humaines, gestion de

projets, etc. seront dispensés à ces jeunes et le cas échéant les encourager à se regrouper et les accompagner dans la création de leur propre entreprise.

6) Mise en place d'une politique d'évaluation régulière des enseignements et des mécanismes de remédiation.

Il existe aujourd'hui au Burundi deux régimes : les écoles qui pratiquent la double vacation des maîtres et des salles de classe et d'autres écoles qui ne la pratiquent pas. Ce qui crée des inégalités quant au niveau des élèves car le nombre d'heures d'encadrement n'est pas le même. Par ailleurs, l'âge de scolarisation à la campagne est de 7 ans alors que dans les centres urbains, il est souvent de 6 ans. De plus, les écoles des centres urbains ont la plupart de fois des instituteurs qualifiés contrairement à la campagne. C'est pourquoi, il faudrait nous semble-t-il organiser des tests de niveau des élèves de 3^{ème} année et de 5^{ème} année dans le seul but de diagnostiquer à temps des lacunes éventuelles au niveau national et y remédier dans les écoles qui en ont besoin.

7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Nous avons démontré que le nombre d'années que dure l'enseignement primaire n'est pas la source des difficultés que rencontre le système éducatif burundais. Le nombre d'années ne devrait même faire l'objet d'un débat. Car tous les systèmes éducatifs occidentaux sont très performants comme celui de la Belgique : 3 ans à l'école maternelle, 6 ans à l'école primaire, 6 ans à l'école secondaire et 5 ans de Master pour l'enseignement supérieur et universitaire. Et c'est bien plus ou moins ce système, qui, aujourd'hui est appliqué au Burundi. Il n'a pas du tout démerité ! Pour preuves, ce sont ces Professeurs burundais, ces juristes, ces médecins, ces Ingénieurs, etc. qui travaillent au Burundi, dans les pays limitrophes du Burundi ou dans les pays occidentaux, dans les organisations internationales, etc. qui font honneur à la Patrie pour l'image qu'il donne suite aux services de qualité qu'ils offrent à leurs employeurs.

Le vrai débat devrait plutôt porter sur comment améliorer la gestion, la qualité des enseignements qui sont dispensés au Burundi, relever le niveau des élèves tant du primaire et du secondaire sans oublier celui des lauréats des universités burundaises.

Les réformes sont bien nécessaires. Le Programme d'Appui à la Reconstruction du Système Educatif Burundais (PARSEB) doit être poursuivi

et réaliser toutes les activités prévues dans les différentes composantes et sous-composantes du programme. Le gouvernement est sur la bonne voie. Idem pour l'initiative IFADEM que le gouvernement devrait s'approprier.

La mesure de passer à 9 ans dans l'immédiat et sans certaines préalables ne vient que chambarder les acquis de ces deux programmes.

La mesure coûtera énormément cher financièrement. Si le Burundi dispose assez de moyens financiers pour construire 3 salles de classe pour chacune des 3.118 écoles primaires que compte le Burundi, ne faudrait-il pas plutôt construire quelques centres et écoles de métier, augmenter le nombre de classes de 7ème dans toutes les écoles secondaires afin que tous les enfants qui terminent la 6ème primaire puissent être orientés aux humanités générales du moins les meilleurs en calcul et en langues, les bons en travail manuel seraient orientés dans l'enseignement des métiers. Le principe devrait être le pragmatisme. Un enfant qui va à l'école doit pouvoir avoir un travail rémunérateur au bout. Sinon on crée une jeunesse frustrée qui s'adonne au banditisme ou à la débauche.

Le concours national resterait en 6^{ème} année primaire, juste pour avoir des critères d'orientation sur base des résultats. Rien n'empêche au gouvernement burundais d'étendre la gratuité de l'enseignement jusqu'en 10^{ème} année du secondaire ou purement et simplement jusqu'à la fin des humanités. Mais je crains que les contraintes budgétaires ne permettent pas une telle décision.

Le Burundi n'est pas un ilot. Nous devons penser aux conséquences néfastes de cette réforme de passer à 9 ans dans l'immédiat. Aujourd'hui, la Belgique et beaucoup de pays occidentaux reconnaissent le diplôme homologué des humanités. Rien ne dit que si une telle réforme est engagée, le diplôme homologué des humanités générales sera reconnu dans les pays européens. Aujourd'hui déjà, les assistants qui poursuivent leurs études doctorales sont obligés de refaire au moins deux années de Master pour la simple raison que la licence actuelle burundaise est assimilée aux 3 années de bachelier dans le système de Bologne ou LMD.

Par ailleurs, la durée des études est aujourd'hui de 6 ans (primaire) + 7ans (secondaire) + 5ans (universitaire) = 18 ans. Dans les conditions normales, un étudiant burundais qui a commencé ses études primaires à 7 ans, aura sa maîtrise à 25 ans (à condition de ne pas avoir doublé ni au primaire, ni au secondaire, ni à l'Université). Si on ajoute les 3 années supplémentaires du primaire et supposons que le secondaire passe à 6 ans, il aura sa licence

à $7+9+6+5 = 27$ ans (toujours dans les conditions idéales). On sait très bien qu'il existe des critères sur l'âge pour avoir une bourse (25 ou 30 ans), pour postuler à un emploi (30 ans, 50 ans), etc. Le système éducatif burundais risque d'être une exclusion pour des bourses d'étude ou des postes d'emploi dans des organisations internationales.

S'il faut lancer le Programme pour l'Éducation de Base en Afrique (BEAP) au Burundi, il faudrait y intégrer au moins deux années de l'école maternelle. Ce qui exige de rendre obligatoire l'enseignement maternel, la construction des jardins d'enfant sur tout le territoire national et la formation des instituteurs.

Les réformes sont bien nécessaires. Je proposerais un moratoire de quatre ans sans réforme, de prendre le temps nécessaire d'initier un dialogue avec tous les partenaires de l'éducation, d'identifier et analyser les besoins, d'élaborer des plans d'action, de sensibiliser tous les partenaires et construire des infrastructures nécessaires, de concevoir le matériel didactique approprié et suffisant et ainsi résoudre certains des problèmes actuels qui sont à l'origine du faible niveau des élèves à tous les niveaux d'enseignement.

Pour toutes ces raisons, j'interpelle les décideurs et hommes politiques, les éducateurs, les confessions religieuses et les membres de la société civile, les étudiants des Universités burundaises, les représentants du secteur privé et des parents, tous les partenaires de l'éducation, etc. à engager un débat sur cette question cruciale de réformes scolaires et arriver à faire un bon choix qui fera plutôt évoluer le système éducatif burundais pour l'intérêt de Notre Chère Patrie et des générations futures.

Cette analyse est la première de l'année 2011, j'en profite donc pour adresser au Peuple burundais et à tous les internautes mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année mais aussi pour la décennie 2011-2020. Mon souhait le plus ardent est que le Burundi puisse retrouver le chemin du bien être de chaque citoyen, d'une paix durable, de la sécurité pour Tous, d'une justice équitable et d'un développement harmonieux de Notre Chère Patrie pour l'intérêt des générations futures.

Bonne et heureuse année 2011 !